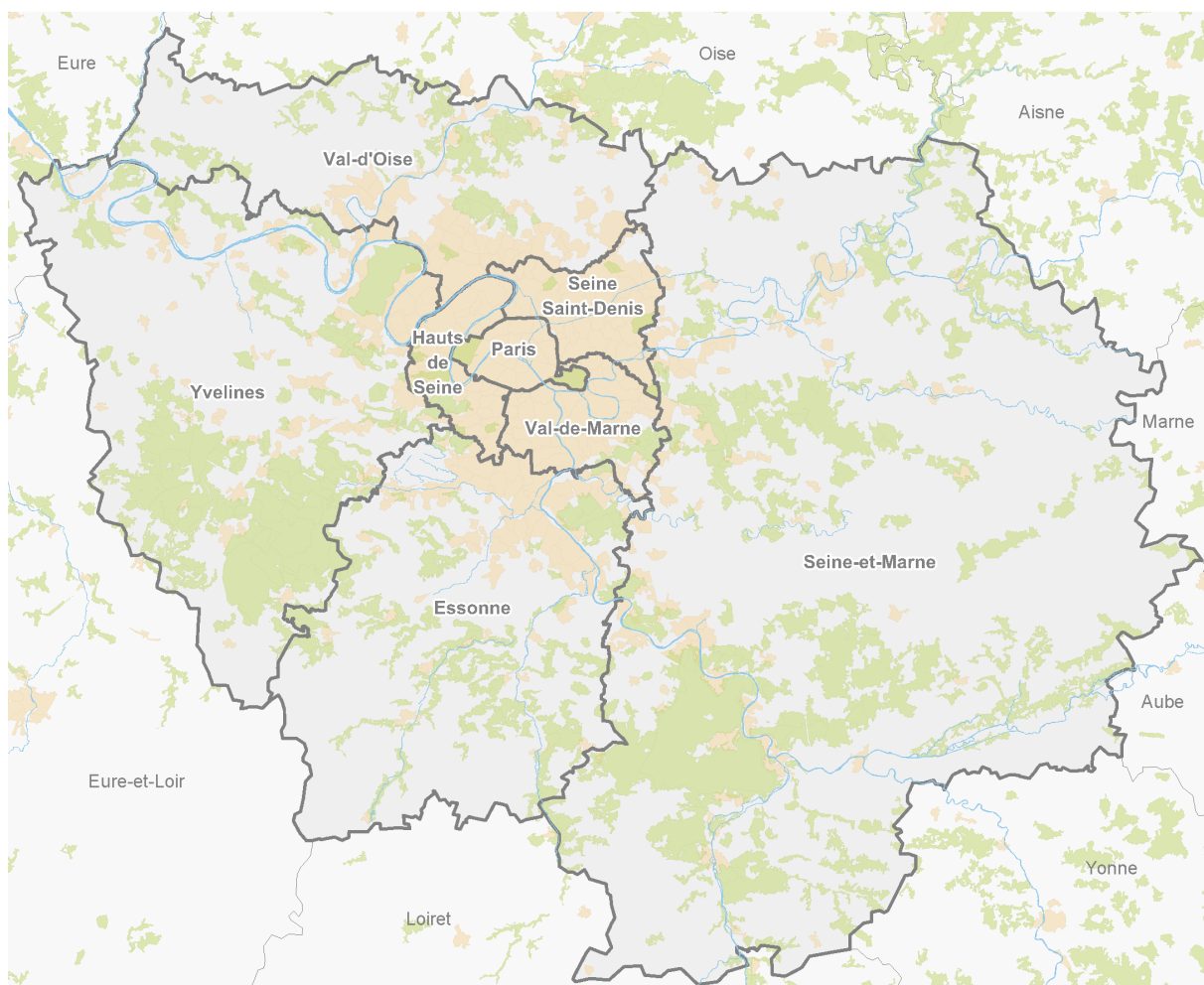




N°7-Février 2016

La mobilité résidentielle des allocataires yvelinois



Avant-Propos

En septembre 2005, était publié un document intitulé « La mobilité des allocataires franciliens » en partenariat entre les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France et la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France. Il abordait la mobilité résidentielle des ménages franciliens à travers celle des foyers allocataires où réside près de la moitié de la population de la région. Depuis les prestations versées liées aux événements familiaux au sens strict, la branche famille de la sécurité sociale a vu, en effet, son champ s'élargir aux prestations touchant le domaine du logement, des revenus, de l'emploi, de l'aide aux handicapés, de la lutte contre l'exclusion. Les données statistiques qui en sont issues constituent un instrument incontournable pour observer et appréhender les situations sociales. Le document mettait l'accent sur la diversité des phénomènes migratoires d'un département à l'autre, et en particulier sur celle des allocataires à bas revenus, des bénéficiaires de minima sociaux et des aides au logement. La volonté de reconduire ce premier travail était inscrite dans les conclusions de l'étude, qui engageait à pérenniser dans le système d'information décisionnel des Caisses d'allocations familiales l'information nécessaire, pour faciliter le repérage des changements d'adresses et parvenir à un suivi annuel de la mobilité des allocataires.

L'amélioration de l'information utile à ce suivi a mis en évidence la nécessité d'actualiser un tel document, tout en remaniant l'approche analytique. La direction régionale de l'Insee Île-de-France et les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ont, en 2014-2015, dans le cadre d'une convention de partenariat, conduit une étude sur les allocataires ayant connu une mobilité géographique entre 2012 et 2013, en portant leur regard sur les allocataires les plus modestes, c'est-à-dire disposant de bas revenus. Elle vise à quantifier les flux d'allocataires « entrants » et « sortants » de chacun des territoires franciliens et porte sur les flux intra régionaux (mobilités dans la même commune, dans le même département et entre les départements) et extra régionaux. Elle apporte aussi de la connaissance sur les caractéristiques des allocataires mobiles par rapport aux stables et sur les profils de ceux qui arrivent et qui partent. L'étude est parue dans la ligne éditoriale de l'Insee, Insee Analyses Île-de-France, n°26, décembre 2015 : « Près de 60 % des allocataires franciliens à bas revenus des caisses d'allocations familiales qui déménagent ont moins de 35 ans ». Si ce nouveau document ne reprend pas exactement la méthode ni les mêmes indicateurs que ceux adoptés précédemment, il s'inscrit cependant dans sa lignée. Les objectifs restent les mêmes : disposer d'éléments d'approche sociale sur la mobilité en Île-de-France, dans chaque département, pour faciliter la réflexion sur les politiques à mener.

La Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) a poursuivi la déclinaison de cette étude pour chacun des départements d'Île-de-France, mais en centrant volontairement l'analyse sur les mobilités de l'ensemble des allocataires. Ce travail complémentaire qui porte sur un champ plus large que celui conduit avec la Drinsee, permettra d'apporter un éclairage différent aux acteurs engagés dans la connaissance des territoires, ces mobilités contribuant à les façonner.

Ce document concernant les allocataires des Yvelines, représente l'un des huit fascicules dont la publication dans les «Dossier d'études des Caf en Île-de-France» est propre à chacun des départements de la région Île-de-France.

Sommaire

AVANT PROPOS

THÈME 1 : TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES ALLOCATAIRES YVELINOIS AVEC L'ÎLE DE FRANCE ET LA PROVINCE 08

- Plus d'un allocataire yvelinois mobile sur deux a un parcours résidentiel au sein de son département, proportion la plus forte à l'exception de la Seine-et-Marne 08

- Plus d'allocataires quittent les Yvelines qu'il n'en arrive 10

- Des mobilités importantes avec Paris, les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise et la province 10

THÈME 2 : PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES YVELINOIS ENTRANT ET SORTANT 14

- Des arrivées surtout de jeunes familles avec enfants de moins de six ans 14

- Les allocataires entrant et sortant à bas revenus sont principalement des isolés et des familles monoparentales 15

THÈME 3 : REGARD SUR LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES AU SEIN DES YVELINES 18

- Un solde migratoire contrasté au niveau communal 18

- Les allocataires mobiles yvelinois sont davantage jeunes, des parents isolés avec un ou deux enfant(s) et avec de jeunes enfants 19

- Des mobilités plus fréquentes parmi les familles monoparentales à bas revenus 20

- La mobilité intercommunale se caractérise par la jeunesse des allocataires vivant en forte proportion dans le parc locatif privé 21

BIBLIOGRAPHIE 23

Thème 1 :
Trajectoires résidentielles des
allocataires yvelinois
avec l'Île-de-France et la province

De novembre 2012 à novembre 2013, parmi les allocataires vivant dans les Yvelines, 23 500 déménagements sont dénombrés, soit 12,0 % de la population observée. Si près de huit allocataires sur dix mobiles sont restés dans la région, le département des Yvelines a un solde migratoire légèrement négatif, traduisant des échanges relativement équilibrés entre les arrivées et les départs. Ce sont des familles avec de jeunes enfants de moins de six ans qui arrivent dans les Yvelines. Le parc locatif privé joue une fonction d'accueil privilégiée en raison de la taille des logements. À l'échelle de la commune se dessinent des pôles attractifs autour de villes comme Chatou ou Le Vésinet alors que les villes comme Mantes-la-Jolie, Versailles ou Poissy perdent leur force d'attraction, ces communes étant pour la plupart d'entre elles concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les échanges avec les départements d'Île-de-France se traduisent par une mobilité intense avec les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise et Paris. La mobilité avec la province est particulièrement élevée dans les Yvelines. Plus d'un allocataire yvelinois mobile sur deux a un parcours résidentiel au sein des Yvelines. Cette mobilité, l'une des plus élevée d'Île-de-France, se caractérise par une mobilité plus forte entre les communes du département : ce sont des allocataires jeunes, des parents isolés avec de jeunes enfants.

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires yvelinois avec l'Île-de-France et la province

- Plus d'un allocataire yvelinois mobile sur deux a un parcours résidentiel au sein de son département, proportion la plus forte à l'exception de la Seine-et-Marne

En un an, entre le 30 novembre 2012 et le 30 novembre 2013, 23 500 allocataires yvelinois ont accompli une mobilité géographique (cf. figure 1.), soit 12,0 % des allocataires observés sur

ce qui caractérise la mobilité des allocataires de la grande couronne (cf. figure 2.). Les foyers allocataires yvelinois sont plus mobiles au sein de leur département que les allocataires des autres départements, à l'exception de la Seine-et-Marne qui enregistre le taux le plus élevé. La mobilité interdépartementale concerne 26,9 % des allocataires mobiles (taux le plus faible de la région), les allocataires yvelinois mobiles changent donc moins

Encadré 1 : Mobilité et connaissance des territoires

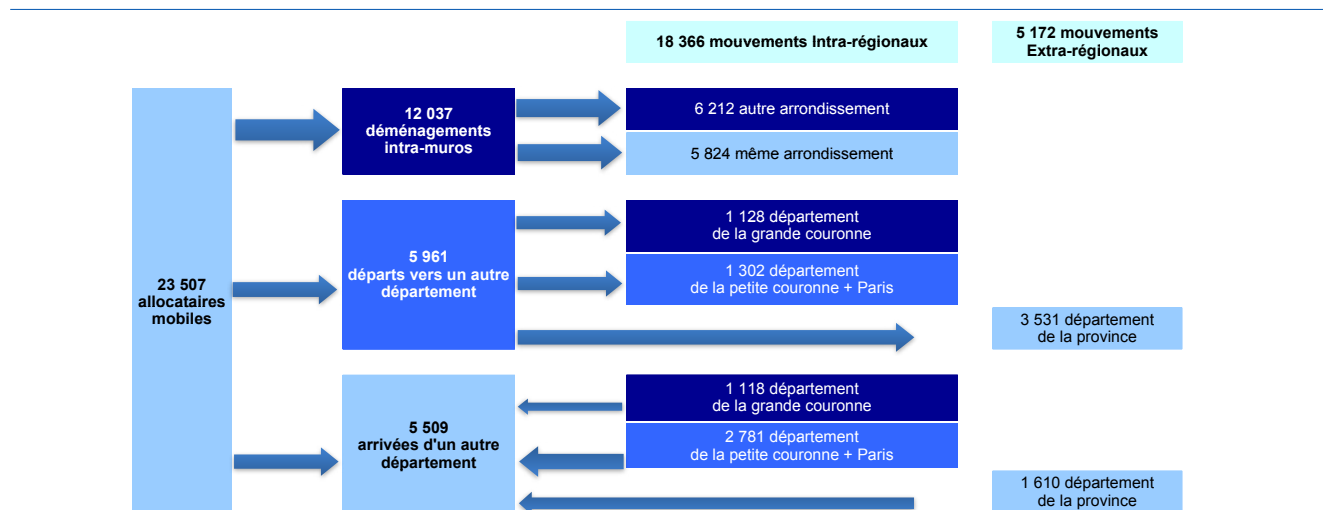
Les données allocataires constituent un gisement d'informations pour la connaissance des situations sociales. En effet, l'évolution de la législation a eu pour effet de porter la politique familiale à la croisée des politiques sociales menées dans le domaine de l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes (allocations familiales, modes de garde, allocation d'éducation de l'enfant handicapé), des aides au logement, des minima sociaux (revenu de solidarité active et allocation aux adultes handicapés). Fin décembre 2013, 212 022 foyers allocataires yvelinois perçoivent une ou plusieurs prestations versées par les Caf en Île-de-France. L'étude repose sur les foyers allocataires mobiles en Île-de-France. L'intérêt de ce travail sur les mobilités,

réalisé à partir des changements d'adresses repérés dans les fichiers allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013, apporte de la connaissance sur les mobilités géographiques entre les Yvelines, les autres départements d'Île-de-France et la province, et sur les caractéristiques des allocataires « entrants » et « sortants » dans les/des Yvelines. Il pourra éclairer les acteurs engagés dans la connaissance des territoires puisqu'elles contribuent à les façonner. Croisés avec d'autres analyses relatives à l'offre de logements et ses déterminants, aux conditions d'emploi, au dynamisme des territoires et par là même à la politique conduite par les collectivités territoriales, ces résultats participent à la compréhension des disparités entre les franciliens et à la construction d'actions pour agir.

la période (cf. tableau 1.). Parmi ces allocataires qui ont déménagé, moins de 8 sur 10 sont restés dans la région (78,1 %), proportion la plus faible d'Île-de-France. En Seine-Saint-Denis, cette part atteint 84,7 %, la plus importante de la région. Plus d'un allocataire sur deux est mobile au sein du département (24,8 % au sein de la même commune et 26,4 % entre les communes yvelinoises),

souvent de département à l'instar des départements de la grande couronne. La mobilité avec la province concerne 21,9 % d'entre eux, taux le plus élevé de la région : 15,0 % des allocataires yvelinois ont quitté l'Île-de-France, et 6,8 % se sont installés dans les Yvelines, ce rapport illustrant le fait que l'Île-de-France ne constitue souvent qu'une étape dans un parcours résidentiel.

Figure 1. Mobilité yvelinoise et trajectoires (1)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Tableau 1. Les allocataires mobiles dans les Yvelines et en Île-de-France

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Nombre d'allocataires sur la période*	316 593	233 176	287 557	209 395	202 453	196 610	180 208	185 986
Allocataires mobiles sur la période	40 731	29 412	34 756	26 814	26 783	23 507	23 032	22 266
Taux de mobilité	12,9	12,6	12,1	12,8	13,2	12,0	12,8	12,0
Mobilité intrarégionale	32 242	23 972	29 439	22 550	21 611	18 366	18 855	18 040
Part des mobilités intrarégionales	79,2	81,5	84,7	84,1	80,7	78,1	81,9	81,0
dont mobilité intradépartementale	40,9	38,3	44,5	42,9	52,5	51,2	50,6	47,5
dont mobilité interdépartementale	38,3	43,2	40,2	41,2	28,2	26,9	31,3	33,5
Mobilité extrarégionale	8 489	5 440	5 317	4 264	5 172	5 141	4 177	4 226
Part des mobilités extrarégionales	20,8	18,5	15,3	15,9	19,3	21,9	18,1	19,0
dont départs vers la province	13,1	12,1	10,5	10,9	12,9	15,0	12,0	13,7
dont arrivées depuis la province	7,7	6,4	4,8	5,0	6,4	6,8	6,1	5,3

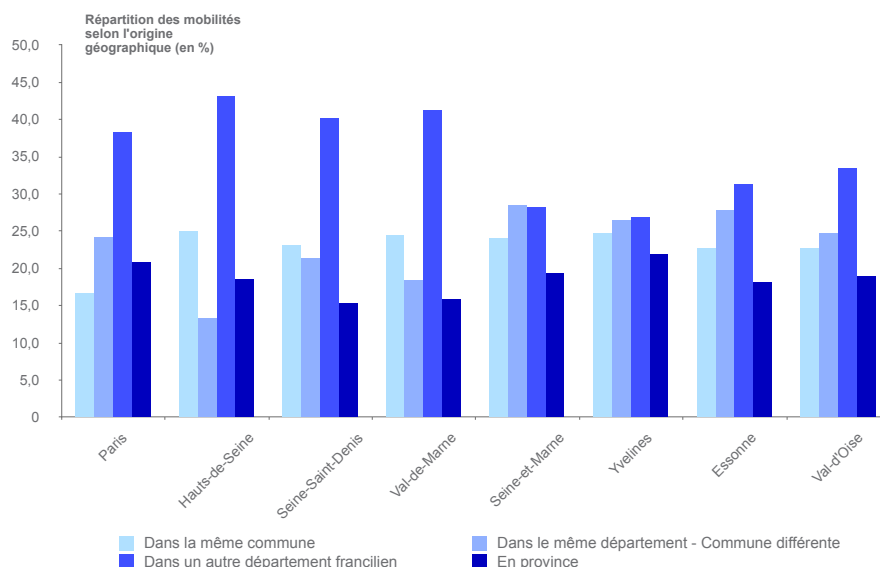
* Population allocataire du champ de l'étude (allocataires au 30 novembre 2012 et allocataires au 30 novembre 2013 arrivés en cours de période) et hors étudiants.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Dans les Yvelines, 78,1 % des allocataires mobiles le sont au sein de la région Île-de-France.

Figure 2. Répartition des mobilités selon l'origine géographique



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Dans les Yvelines, 24,8 % des allocataires mobiles le sont au sein de leur commune.

(1) cf. encadré « Source et méthodologie ».

Encadré 2 : Source et méthodologie :

La constitution de la base est établie à partir des fichiers réduits mensuels (FRE) de novembre 2012 à novembre 2013 qui contiennent, outre des données décrivant le foyer allocataire, le numéro d'inscription au répertoire d'identification des personnes physiques de l'allocataire, (NIR certifié) ainsi que le numéro de l'organisme cédant (disponible dans les fichiers mensuels jusqu'en novembre 2013).

Les changements de communes et de rues dans les adresses ont permis de repérer les déménagements infra communaux, infra départementaux, infra régionaux et les départs des Yvelines. On compte 23 507 allocataires mobiles dans les Yvelines pour 196 610 allocataires observés sur la période.

Réserves méthodologiques :

- le champ retenu ne comprend pas les étudiants.

Ceci résulte du fait qu'il est difficile d'estimer leurs revenus.

- L'étude porte sur le champ des seuls allocataires des Caf (représentant y compris la population couverte par ces allocataires, 45 % de la population francilienne) et ne peut donc être assimilée à une étude sur la mobilité résidentielle en Île-de-France réalisable à partir des données du recensement de la population.

Des tests de significativité ont été menés pour vérifier l'interprétation des figures 3, 4, 5, 6, 7, 8 et tableaux 3, 4, 5. Ils ont montré qu'au seuil de significativité de 5 %, les moyennes observées pour chacune des variables entre mobiles et non mobiles et arrivées et départs sont significativement différentes, sauf, par exemple, pour la variable « étrangers hors UE » s'agissant des comparaisons stables/mobiles et la variable « chômeurs seuls » pour les comparaisons départs/arrivées.

■ Plus d'allocataires quittent les Yvelines qu'il n'en arrive

En un an, 5 509 allocataires sont arrivés dans les Yvelines de la province et des autres départements d'Île-de-France pendant que 5 961 allocataires ont fait le chemin inverse. Le solde migratoire des

Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise, en raison de leur proximité, puis avec Paris et la province (cf. carte 1.). L'intensité de ces mobilités résulte vraisemblablement du développement de pôles d'emploi en grande couronne, tels que Cergy (2). Le solde migratoire avec ces départements franciliens est positif puisque plus de 7 allocataires franciliens sur 10 qui emménagent dans les Yvelines en arrivent

Tableau 2. Solde des migrations départementales avec les autres départements d'Île-de-France et de province

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines*	Essonne	Val-d'Oise
Départ vers un autre département francilien et la province	15 722	10 059	11 273	8 358	6 130	5 961	5 526	6 170
Arrivée d'un autre département francilien et de province	8 369	8 078	8 000	6 961	6 588	5 509	5 854	5 512
Solde migratoire	-7 353	-1 981	-3 273	-1 397	458	-452	328	-658
Allocataires Caf**	310 040	228 602	283 049	205 861	199 280	193 768	177 393	183 266
Taux de migration nette (en ‰)	-23,7	-8,7	-11,6	-6,8	2,3	-2,3	1,8	-3,6

* Il s'agit du solde des migrations des allocataires de la Caf des Yvelines avec les autres départements d'Île-de-France et la province.

** Population allocataire au 30 novembre 2012.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Sur 1 000 allocataires du champ de l'étude, les Yvelines ont perdu 2,3 allocataires du fait des échanges migratoires avec les autres départements franciliens et la province.

échanges avec les autres départements d'Île-de-France et la province est légèrement déficitaire (- 452). Le département présente donc le taux de migration nette négatif, (c'est-à-dire le solde migratoire rapporté à la population de l'étude) de - 2,3 ‰, le moins élevé de la région, en raison de ces échanges relativement équilibrés. (cf. tableau 2.).

■ Des mobilités importantes avec Paris, les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise et la province

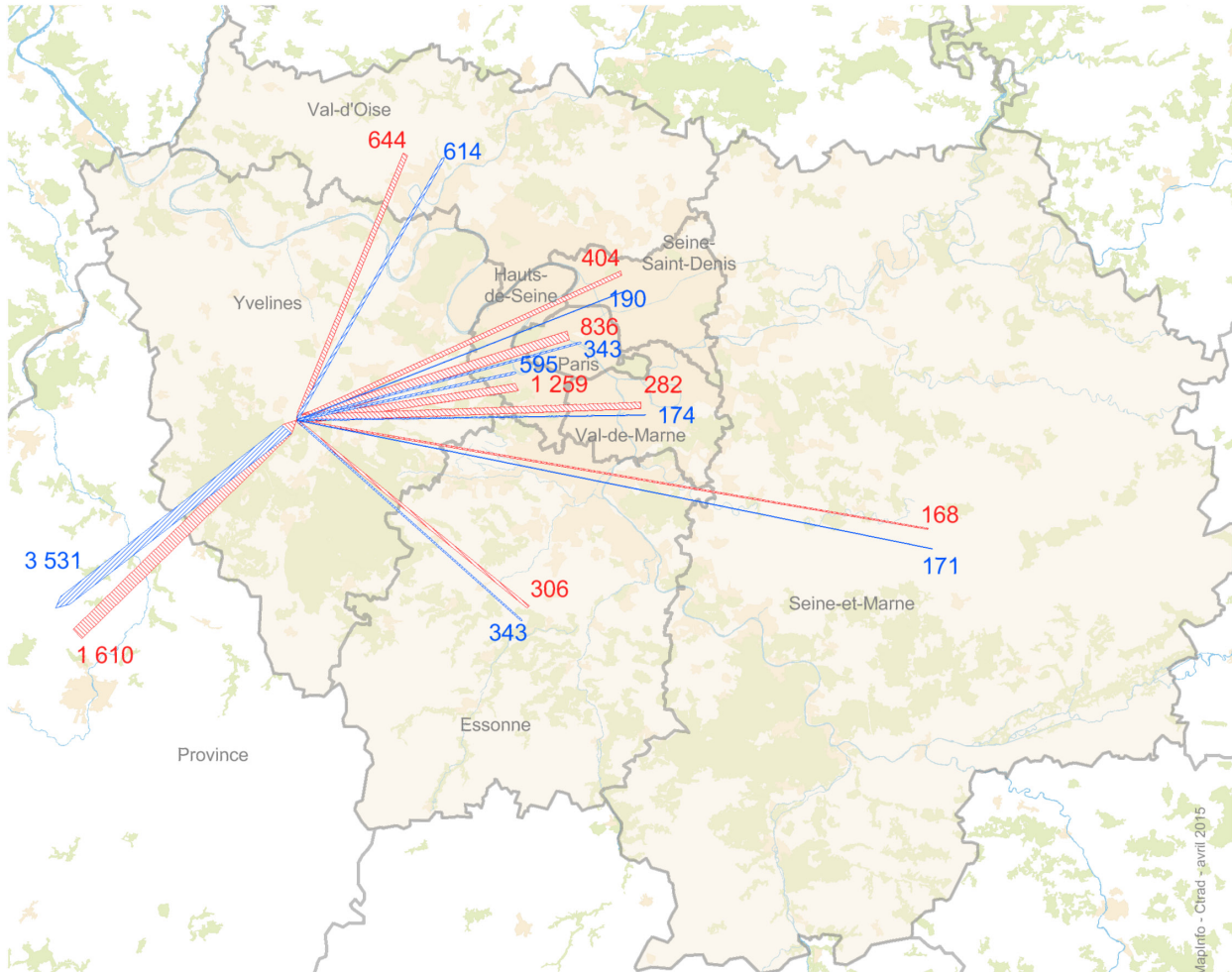
Les flux migratoires concernant les Yvelines se font essentiellement avec les départements des

et ils sont plus de 6 sur 10 à quitter les Yvelines pour ces départements. Ces échanges sont aussi dus à la croissance du parc de logements qui s'est majoritairement réalisée en grande couronne (3). A contrario les échanges avec la province se traduisent par un solde négatif, les allocataires quittant probablement le département lorsqu'ils ont fondé une famille.

(2) Beaufile D., De Biasi K. (2013), « Débordement modéré de la population francilienne sur les départements limitrophes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, IAU, janvier

(3) Guillouet J.-J., Pauquet P. (2013), « Croissance du parc principal et de la propriété se confondent en Île-de-France », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, IAU, janvier

Carte 1 Flux migratoires des allocataires des Yvelines avec les autres départements d'Île-de-France et de la province



Sources : Caf, Idf Fre 11/2012 & 11/2013

Nombre d'allocataires mobiles

- Flux vers les Yvelines
- Flux depuis les Yvelines

Limites territoriales

- Départements
- Bois et forêts
- Bâties
- Hydrographie

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires « arrivants » et « partants » des Yvelines.

Lecture : Ce sont 1 259 allocataires alto-séquanais qui ont déménagé vers les Yvelines tandis qu'un peu de moins de 595 ont fait le chemin inverse.

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires yvelinois entrant et sortant

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires yvelinois entrant et sortant

■ Des arrivées surtout de jeunes familles avec enfants de moins de six ans

Les allocataires qui arrivent dans les Yvelines sont majoritairement des familles avec de jeunes enfants de moins de 6 ans (57,0 % contre 49,1 %

pour les « sortants »). Pour l'ensemble des allocataires, c'est le parc locatif privé qui joue la fonction d'accueil principal : 80,2 % sont accueillis dans le parc locatif privé contre 9,1 % dans le parc locatif social. La taille des logements résume à elle seule cette forte capacité d'accueil de même que la hié-

Tableau 3. Profil sociodémographique des allocataires arrivant/partant de province et des autres départements d'Île-de-France dans les Yvelines

	Arrivées		Départs	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)*	842	15,3	915	15,3
Parents seuls avec trois enfants ou plus	147	2,7	135	2,3
Couples sans enfant	230	4,2	209	3,5
Isolés*	1 493	27,1	1 644	27,6
Couples avec un ou deux enfant(s)*	2 203	40,0	2 336	39,2
Couples avec trois enfants ou plus	594	10,8	722	12,1
Structure par âge				
< 20 ans	48	1,6	64	1,1
20-34 ans	3 195	58,0	3 308	55,5
35-49 ans*	1 973	35,8	2 159	36,2
50 ans ou +	293	5,3	430	7,2
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	2 678	35,9	2 352	29,4
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	1 578	21,1	1 573	19,7
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	2 255	30,2	2 692	33,6
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	775	10,4	1 064	13,3
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	178	2,4	320	4,0
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 356	25,4	1 370	23,1
Chômeurs seuls*	356	6,7	411	6,9
Inactifs seuls	658	12,3	894	15,1
Couples avec deux actifs occupés	1 542	28,9	1 881	31,8
Couples avec un actif occupé et un chômeur	245	4,6	206	3,5
Couples avec un actif occupé et un inactif	997	18,7	933	15,8
Statut du logement**				
Foyer	181	8,7	150	7,2
Location parc privé	1 671	80,2	1 448	69,5
Location parc social	190	9,1	433	20,8
Accession	42	2,0	51	2,4
Nationalité				
Français	4 671	84,8	5 338	89,5
Etrangers UE	194	3,5	170	2,9
Etrangers Hors UE	644	11,7	453	7,6
Précarité financière				
Bas revenus	1 932	36,8	1 965	34,0
Dépendance 50 à 74 %	290	5,3	261	4,4
Dépendance 75 à 100 %*	988	17,9	1 053	17,7
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	669	12,1	773	13,0
Aah	156	2,8	236	4,0

* Différences de pourcentages entre arrivées et départs non-significative.(4)

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France dans les Yvelines et partant des Yvelines pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » sont 5 509 et les « partants » sont 5 961. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (5).

Lecture : Les quatre cinquièmes des allocataires qui arrivent dans les Yvelines sont logés dans le parc privé.

(4) Voir encadré « Source et méthodologie ».

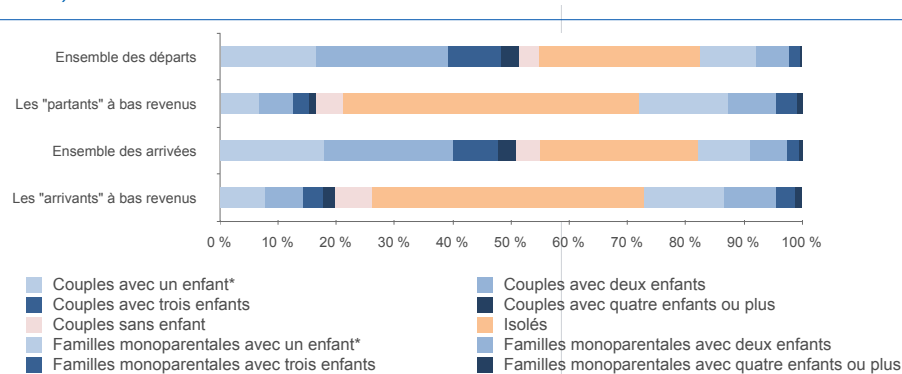
(5) Voir encadré « Définitions ».

rarchie des loyers. Selon l'observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap) « [...] l'écart entre le département le moins cher, la Seine-et-Marne (11,7 euros/m²) et le plus cher, Paris (20,1 euros/m²), est de 72 % [...]. Puis viennent le Val-de-Marne et les Yvelines (14,3 et 14,4 euros/m²) » (6). Les « arrivants » sont principalement des actifs occupés (77,6 %) et plus souvent des étrangers originaires d'un pays en dehors de l'Union Européenne que les « partants » (cf. tableau 3.).

à bas revenus sont surreprésentés par rapport à leur poids dans l'ensemble des arrivées et départs (cf. figure 3.).

Du point de vue de la perception du Rsa socle seul, les allocataires isolés sont deux fois plus représentés que dans l'ensemble des arrivées et les familles monoparentales percevant le Rsa socle seul le sont presque tout autant

Figure 3. Répartition des allocataires à bas revenus arrivant et partant dans les/des Yvelines selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » à bas revenus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires à bas revenus arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant des Yvelines pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » à bas revenus sont 1 932 et les « partants » à bas revenus sont 1 965.

Lecture : Dans les Yvelines, 46,8 % des allocataires à bas revenus arrivant sont isolés.

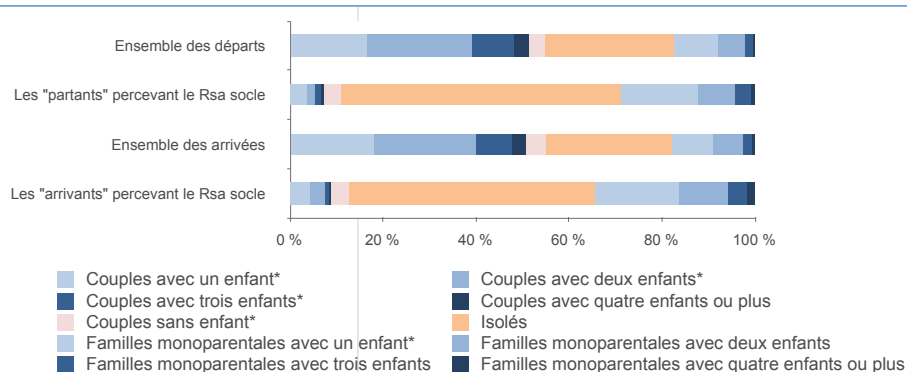
■ Les allocataires entrant et sortant à bas revenus sont principalement des isolés et des familles monoparentales

Si en proportion, autant d'allocataires qui entrent et sortent sont en situation de pauvreté, ce sont principalement des allocataires isolés. Quel que soit le sens des mobilités (arrivées et départs), les allocataires isolés et les familles monoparentales

(cf. figure 4.). En revanche, la contrainte du revenu pèse fortement sur la mobilité des couples avec enfant(s). Les couples avec enfant(s) mobiles qui perçoivent le Rsa socle changent moins de domicile, ceci s'expliquant avant tout par des effets structurels, « la pauvreté étant plus forte parmi les jeunes et les familles monoparentales [...] » (7).

La dépendance de leurs revenus aux prestations sociales est aussi relativement importante : envi-

Figure 4. Répartition des allocataires arrivant et partant dans les/des Yvelines et percevant le Rsa socle seul selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » percevant le Rsa socle seul non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

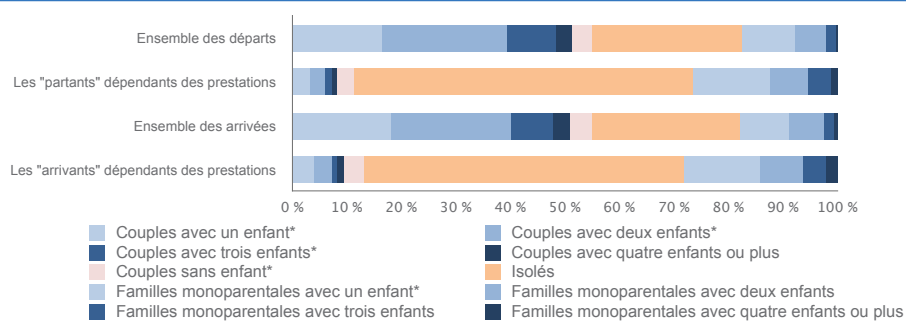
Champ : Allocataires percevant le Rsa socle seul arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant des Yvelines pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont 669 et les « partants » le percevant sont 773.

Lecture : Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont pour 53,7 % d'entre eux isolés.

(6) Prandi, G., « Le parc locatif libre : petits logements, loyers élevés », *Atlas des Franciliens - Edition 2013*, Iau, janvier, p.85.

(7) Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », Laurif, Octobre

Figure 5. Répartition des allocataires dépendant des prestations (8) arrivant et partant dans les/des Yvelines selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre «arrivants» et «partants» dépendants à hauteur de 75 % ou plus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires dépendants arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant des Yvelines pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » et les « partants » dépendants sont respectivement 988 et 1 053.

Lecture : Les « arrivants » dépendants des prestations sont pour 58,7 % d'entre eux isolés.

ron un allocataire « partant » ou « arrivant » sur cinq a des ressources constituées pour 75 % ou plus de prestations. Ce sont pour plus d'un sur deux des allocataires isolés dans un sens comme dans l'autre (cf. figure 5.)

Thème 3 : Regard sur les migrations résidentielles au sein des Yvelines

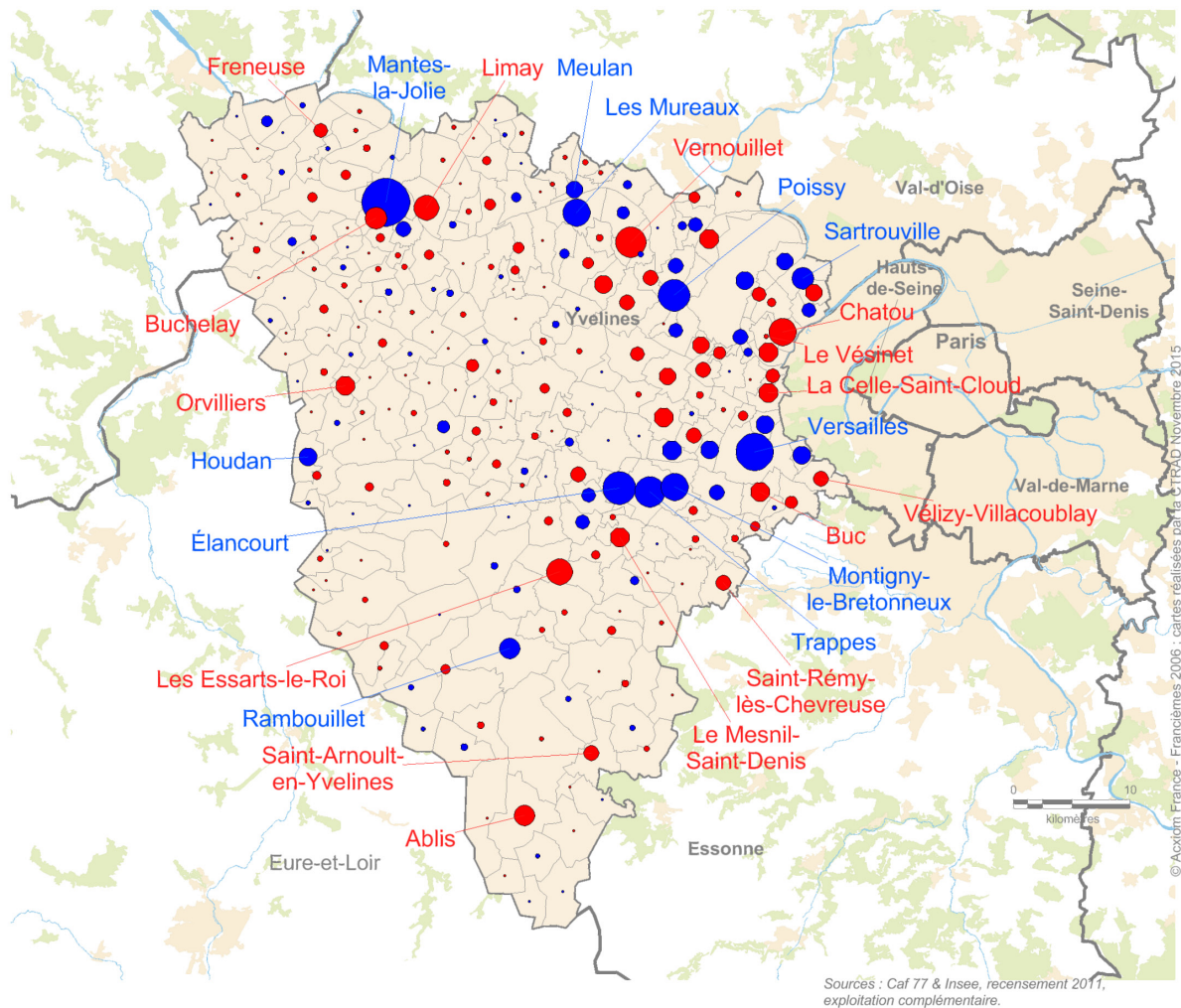
Thème 3 : Regard sur les migrations résidentielles au sein des Yvelines

■ Un solde migratoire contrasté au niveau communal

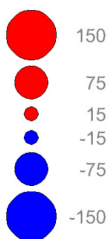
Malgré un solde migratoire négatif à l'échelle du département, les communes des Yvelines ne sont pas toutes dans la même situation vis-à-vis du solde migratoire (9) (cf. carte 2.).

En effet, des villes comme Chatou, Vernouillet, Les Essarts-le-Roi ou Le Vésinet connaissent des soldes migratoires positifs et relativement élevés. À l'inverse, Versailles, Sartrouville, Poissy ou Mantes-la-Jolie perdent plus d'allocataires qu'elles n'en gagnent. Il s'avère que ces communes (excepté Versailles) sont concernées par

Carte 2 Solde migratoire par commune



Solde migratoire (entrées - sorties)



Limites territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires « arrivants » dans les communes des Yvelines et « partants » des communes yvelinoises.
 Lecture : Du fait des échanges migratoires, Mantes-la-Jolie a perdu 143 allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013.

(9) Celui-ci intégrant la mobilité intercommunale.

les nouveaux quartiers prioritaires (10) de la politique de la ville (11). À Versailles, le prix de l'immobilier très élevé par rapport au reste du département (12) peut constituer une explication quant au solde migratoire négatif.

- Les allocataires mobiles yvelinois sont davantage jeunes, des parents isolés avec un ou deux enfants et en bas âge

La mobilité résidentielle est liée au cycle de vie. En effet, parmi les allocataires mobiles au sein des

Yvelines, près de la moitié (45,5 %) a moins de 35 ans ; ils sont presque deux fois moins nombreux parmi les allocataires stables. La tendance s'inverse pour les allocataires plus âgés, notamment pour les 50 ans et plus, dont la part est moins importante par rapport à leur poids parmi les allocataires yvelinois non mobiles (cf. tableau 4.).

Parmi les allocataires mobiles, près d'un sur cinq est une famille monoparentale avec un ou deux enfant(s), soit près d'une fois et demie de plus que les stables. La mobilité diminue quand la taille de la famille augmente : parmi les allocataires stables

Tableau 4. Profil sociodémographique des allocataires stables et mobiles dans les Yvelines

	Allocataires stables		Allocataires mobiles	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	74 465	43,0	5 199	43,2
Couples avec trois enfants ou plus	33 207	19,2	1 741	14,5
Couples sans enfant	5 180	3,0	382	3,2
Isolés	33 704	19,5	2 312	19,2
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	22 273	12,9	2 067	17,2
Parents seuls avec trois enfants ou plus*	4 274	2,5	335	2,8
Structure par âge				
< 20 ans	253	0,1	78	0,6
20-34 ans	43 967	25,4	5 402	44,9
35-49 ans	95 963	55,4	5 427	45,1
50 ans ou +	32 920	19,0	1 129	9,4
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	44 295	14,8	5 172	27,7
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	45 554	15,2	3 563	19,1
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	113 875	38,1	6 831	36,6
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	69 662	23,3	2 157	11,5
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	25 854	8,6	958	5,1
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	28 124	16,2	2 612	21,7
Chômeurs seuls	7 788	4,5	632	5,3
Inactifs seuls	24 339	14,1	1 470	12,2
Couples avec deux actifs occupés	71 211	41,1	4 366	36,3
Couples avec un actif occupé et un chômeur	4 772	2,8	352	2,9
Couples avec un actif occupé et un inactif	28 287	16,3	2 033	16,9
Statut du logement**				
Foyer	5 755	9,5	270	6,5
Location parc privé	16 565	27,2	2 472	59,7
Location parc social	34 290	56,4	1 280	30,9
Accession	4 219	6,9	121	2,9
Nationalité				
Français	147 384	85,1	10 199	84,7
Etrangers UE	7 216	4,2	488	4,1
Etrangers Hors UE*	18 503	10,7	1 349	11,2
Précarité financière				
Bas revenus	38 824	23,9	3 559	30,4
Dépendance 50 à 74 %	6 699	3,9	621	5,2
Dépendance 75 à 100 %	18 289	10,6	1 651	13,7
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	11 697	6,8	1 158	9,6
Aah	9 864	5,7	624	5,2

* Différences de pourcentages entre stables et mobiles non-significative. (13)

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales des Yvelines, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables (173 103) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles (12 036) ont déménagé dans les Yvelines. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (14). Les allocataires de référence stables sont 162 729 et les allocataires de référence mobiles sont 11 722.

Lecture : La proportion de jeunes âgés de 20 à 34 ans est plus importante parmi les allocataires mobiles (44,9 %) que parmi les allocataires stables (25,4 %).

(10) Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les Yvelines », Ctrad, Décembre

(11) Ceux-ci étant délimités selon la plus ou moins grande concentration de populations situées sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian).

(12) Adil 78 (2015), « Les Yvelines en cartes », <http://adil78.articque.com/index.php/export/preview/id/13>

(13) Voir encadré « Source et méthodologie ».

(14) Voir encadré « Définitions ».

19,2 % sont des couples avec 3 enfants ou plus, contre 14,5 % parmi les mobiles. Par ailleurs, près d'un enfant sur deux vivant dans une famille allocataire mobile est âgé de moins de 6 ans contre 30,0 % pour ceux vivant dans une famille allocataire non mobile. Plus l'âge des enfants des allocataires augmente, moins les allocataires sont mobiles.

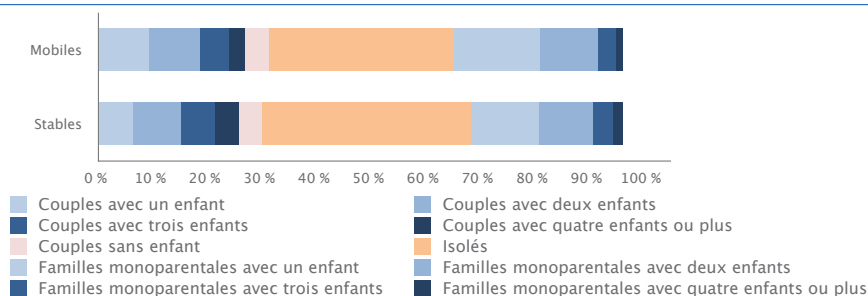
Le statut du logement influe aussi sur les comportements : parmi les allocataires mobiles qui bénéficient d'une aide au logement, près de 6 sur 10 (59,7 %) sont logés dans le parc privé, contre 27,2 % des allocataires stables. Ces derniers sont plus souvent logés dans le parc social que les allocataires mobiles (56,4 % contre 30,9 %). Les allocataires du parc social sont moins mobiles compte tenu des difficultés d'accès à ce

■ Des mobilités plus fréquentes parmi les familles monoparentales à bas revenus

Les allocataires sont d'autant plus mobiles lorsqu'ils sont dans une situation de précarité financière. Trois allocataires sur dix déménageant dans l'année vivent sous le seuil de bas revenus (23,9 % parmi les stables). En termes de profil familial, il s'agit de familles monoparentales, 32,3 %, contre 29,0 % parmi les allocataires stables disposant de bas revenus (15) (cf. figure 6.).

Sur le plan du statut du logement, ces allocataires mobiles à bas revenus se distinguent par une plus forte proportion d'allocataires logés dans le parc privé (44,2 % contre 28,1 %) ainsi qu'en foyers

Figure 6. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon la structure familiale



Source : Caisses d'allocations familiales des Yvelines, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

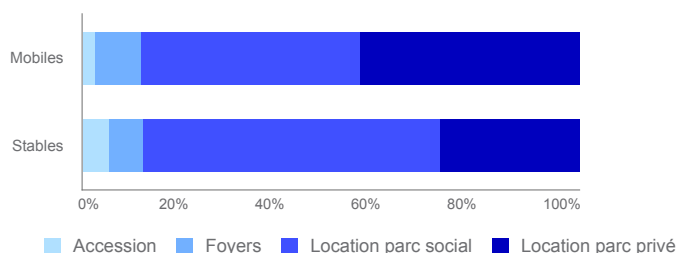
Champ : Les allocataires stables à bas revenus (38 824) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (3 559) ont déménagé dans les Yvelines.

Lecture : La part des familles monoparentales en situation de pauvreté est relativement plus forte parmi les allocataires mobiles (32,3 %) par rapport à leur poids parmi les allocataires stables (29,0 %).

type de logements en Île-de-France. Cette mobilité plus faible contribue à renforcer la faible vacance de logements sociaux, le parc social devient ainsi un parc d'installation plus définitif.

(9,2 % contre 6,8 %). À l'inverse, les allocataires stables à bas revenus sont davantage logés dans le parc social que les allocataires mobiles à bas revenus (59,8 % contre 44,2 %) (cf. figure 7.).

Figure 7. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon le statut du logement



Source : Caisses d'allocations familiales des Yvelines, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

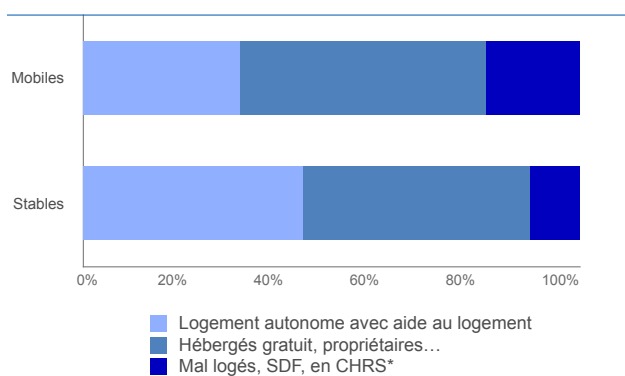
Champ : Les allocataires stables à bas revenus percevant une aide au logement (23 658) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (1 087) ont déménagé dans les Yvelines.

Lecture : La proportion d'allocataires à bas revenus percevant une aide pour accéder à la propriété est plus importante parmi les allocataires stables (5,3 %) que parmi les allocataires mobiles (2,5 %).

(15) Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane est de 1 001 euros par unité de consommation, pour les revenus 2011 figurant dans les fichiers des allocataires au 31/12/2012.

Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul sont plus mobiles et ont vraisemblablement à faire face à des modes d'hébergements successifs, voire marginaux (sans domicile ou en centre d'hébergement) (16). En effet, ils sont en proportion presque deux fois plus nombreux à être mal logés, ou hébergés dans des conditions précaires, que les allocataires stables percevant le Rsa socle seul. Par contre, ils sont beaucoup moins nombreux à avoir un logement autonome avec une aide au logement (cf. figure 8.).

Figure 8. Allocataires stables et mobiles percevant le Rsa socle seul selon la situation par rapport au logement (17)



* Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.
 Source : Caisses d'allocations familiales des Yvelines, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Les stables n'ont pas déménagé sur la période, les mobiles ont déménagé dans les Yvelines. Les stables et les mobiles percevant le Rsa socle seul sont respectivement 11 697 et 1 158.
 Lecture : Parmi les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul, 31,6 % sont logés dans un logement autonome.

- La mobilité intercommunale se caractérise par la jeunesse des allocataires vivant en forte proportion dans le parc locatif privé

La mobilité infra départementale, l'une des plus fortes de la région (plus d'un allocataire sur deux est mobile au sein des Yvelines) se caractérise notamment par l'une des mobilités intercommunales les plus élevées d'Île-de-France, 26,4 % contre 13,3 % dans les Hauts-de-Seine.

Les allocataires qui changent de commune se caractérisent par leur jeunesse, 49,6 % ont moins de 35 ans contre 41,2 % pour ceux qui restent dans la même commune et logeant en priorité dans le parc locatif privé, 67,5 % contre 51,8 % : « La primauté du secteur locatif privé traduit la fonction d'accueil de ce parc auprès des décohabitants en quête d'un premier logement et des jeunes non franciliens arrivant dans la région [...] malgré [...] les exigences renforcées des bailleurs (cautions multiples, ressources équivalentes à trois fois le loyer), le secteur locatif privé reste à certains égards d'un accès plus « simple » que le parc social ou la propriété. » (18). Ils ont aussi plus d'enfants âgés de moins de 6 ans (46,3 % contre 42,6 %). Ces allocataires sont pour 23,8 % d'entre eux des actifs isolés en emploi, et pour 36,4 %, des couples où les deux conjoints travaillent.

(16) Calvo M., Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Etudes et résultats*, Drees, n°872, février.

(17) Si le bénéficiaire du Rsa perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un « forfait logement » est déduit de l'allocation du Rsa (de 59,92 euros pour une personne seule à 148,30 euros pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement surpeuplé, comme les sans domicile fixe ne peuvent prétendre à une aide au logement. De ce fait le forfait logement ne leur est pas retiré.

(18) Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens - Edition 2013*, IAU, janvier, p.73.

Tableau 5. Profil sociodémographique des allocataires mobiles dans les Yvelines changeant ou non de commune

	Même commune		Autre commune	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 550	43,8	2 649	42,6
Couples avec trois enfants ou plus	946	16,2	795	12,8
Couples sans enfant	177	3,0	205	3,3
Isolés	991	17,0	1 321	21,3
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	979	16,8	1 088	17,5
Parents seuls avec trois enfants ou plus	181	3,1	154	2,5
Structure par âge				
< 20 ans	35	0,6	43	0,7
20-34 ans	2 366	40,6	3 036	48,9
35-49 ans	2 753	47,3	2 674	43,0
50 ans ou +	670	11,5	459	7,4
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants 0 à 2 ans	2 497	24,9	2 675	27,7
Nombre d'enfants 3 à 5 ans	1 772	17,7	1 791	18,6
Nombre d'enfants 6 à 12 ans	3 596	35,9	3 235	33,6
Nombre d'enfants 13 à 17 ans	1 635	16,3	1 513	15,7
Nombre d'enfants 18 à 25 ans	530	5,3	428	4,4
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 133	19,5	1 479	23,8
Chômeurs seuls	307	5,3	325	5,2
Inactifs seuls	711	12,2	759	12,2
Couples avec deux actifs occupés	2 105	36,1	2 261	36,4
Couples avec un actif occupé et un chômeur	174	3,0	178	2,9
Couples avec un actif occupé et un inactif	1 055	18,1	86	1,4
Statut du logement				
Foyer	112	5,4	158	7,6
Location privée	1 072	51,8	1 400	67,5
Location social	828	40,0	452	21,8
Accession	57	2,8	64	3,1
Nationalité				
Française	4 811	82,6	5 388	86,7
Etrangère UE	247	4,2	241	3,9
Etrangère hors UE	766	13,2	583	9,4
Précarité financière				
Bas revenus	1 808	31,0	1 751	28,2
Dépendance 50 à 74 %	440	7,6	385	6,2
Dépendance 75 à 100 %	907	15,6	956	15,4
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	577	9,9	581	10,6
Aah	239	4,1	258	4,2
Total	5 824	100,0	6 212	100,0

* Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales des Yvelines, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires ayant déménagé dans les Yvelines sur la période observée. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (19).

Lecture : Entre novembre 2012 et novembre 2013, 28,2 % des allocataires qui ont déménagé dans une autre commune sont à bas revenus.

(19) Voir encadré « Définitions ».

Encadré 3 : Définitions

Allocataire Caf : personne de référence du foyer allocataire. Ainsi, le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.

Population couverte : le foyer allocataire au sens administratif de la Caf est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, comme le logement. L'ensemble de ces personnes constitue la population des foyers allocataires et peut être désigné comme la population couverte par une ou plusieurs prestations Caf.

Taux de couverture : population couverte rapportée à la population totale issue du recensement.

Taux de mobilité : nombre d'allocataires mobiles rapporté au nombre d'allocataire sur la période. Ces derniers correspondent aux allocataires présents en Île-de-France au cours de la période étudiée : allocataires présents en novembre 2012 auxquels ont été ajoutés les allocataires mobiles non présents en novembre 2012 mais apparaissant en novembre 2013 et qui ne sont pas considérés comme de nouveaux allocataires.

Taux de dépendance aux prestations sociales : part des prestations sociales dans les revenus d'un foyer allocataire. Ainsi, les foyers allocataires dépendant à 75 % des prestations sociales ont des revenus composés à 75 % de prestations sociales.

Seuil de bas revenus : il correspond à 60 % du niveau de vie (revenu par unité de consommation) médian établi à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence européenne sur les revenus. Ce seuil est de 1 001 euros mensuels en 2012. Pour des raisons méthodologiques, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de la population de référence utilisée pour le calcul des allocataires à bas revenus.

Rsa socle seul : les bénéficiaires du Rsa socle seul n'ont pas de revenus d'activité et perçoivent un montant forfaitaire dépendant de la structure familiale.

Taux de migration nette : solde entre les arrivées et les départs pour 1 000 allocataires.

Bibliographie

- Adil 78 (2015), « Les Yvelines en cartes », <http://adil78.articque.com/index.php/export/preview/id/13>
- Beaufils D., De Biasi K. (2013), « Débordement modéré de la population francilienne sur les départements limitrophes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, IAU, Janvier
- Callet S., Castellan M., Chemineau D., Quiroga A. (2005), « La mobilité des allocataires franciliens - Eléments d'analyse sur 2002 », *Politiques sociales et familiales, Caf*, n° 84, Septembre.
- Calvo M. & Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Etudes et résultats*, Drees, n°872, Février
- Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les Yvelines », Ctrad, Décembre
- Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », Laurif, Octobre
- Guillouet J-J., Pauquet P. (2013), « Croissance du parc principal et de la propriété se confondent en Île-de-France », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, IAU, Janvier
- Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, IAU, Janvier
- Louchart, P., « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, IAU, Janvier
- Prandi, G., « Le parc locatif libre : petits logements, loyers élevés », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, IAU, Janvier

